

DEL2025\_11\_203

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six novembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2025.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Małgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Dominique COZETTE, M. Christian BRICKX, M. Jordi LE COINTE, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Farid KACHOUR

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Jordi LE COINTE), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Mohammed YACHOU)

Mme Sophie GERARD a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2026**

**Sur proposition de Jean ARSLAN.**

Le rapport d'orientations budgétaires sert à informer les élus locaux sur l'état des finances de la collectivité locale et les évolutions prévues des dépenses et des recettes. Il permet aux élus de débattre et de voter le budget de manière éclairée, en effectuant une analyse budgétaire et en préparant leurs arguments.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2312-1 qui a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire,

DEL2025\_11\_203

Vu l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 07 août 2015, qui a modifié les articles L. 2311-1, L. 2312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L. 5622-6 du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire pour consacrer et renforcer le cadre légal du débat et du rapport d'orientations budgétaires en complétant et précisant le contenu,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 fixant le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication,

Vu le rapport d'orientations budgétaires,

Considérant que les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe précisent en outre que le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat dont il est pris acte par délibération,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est un outil de renforcement de la démocratie locale,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu en conseil municipal et porte sur les orientations générales du budget et ce dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe, le rapport d'orientations budgétaires mentionne :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement figurent en partie I-Elements de contexte et V-Stratégie financière du rapport d'orientations budgétaires. Les éléments tenant à la rétrospective sont abordés en partie II-Situation financière de la ville de Montfermeil (rétrrospective),
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. Ces informations sont présentées dans le volet V-Stratégie financière du rapport d'orientations budgétaires. Le programme d'équipement est présenté, par ailleurs, dans la partie III-Grandes orientations de ce document,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget figurent en partie II-Situation financière de la ville de Montfermeil (rétrrospective) et V-Stratégie du rapport d'orientations budgétaires,

DEL2025\_11\_203

- Les informations relatives aux ressources humaines telles que la structure des effectifs, les dépenses de personnel ou encore la durée effective du travail sont exposées dans la partie IV-Enjeux liés au pilotage des ressources humaines du rapport.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De prendre acte, par vote, qu'il a été débattu, lors de la présente séance, des orientations budgétaires pour l'année figurant dans le rapport communiqué aux membres du Conseil Municipal à cet effet, et joint à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal a voté à la majorité, pour prendre acte, par :**

**28 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Małgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOUANGONOU

**5 ABSTENTIONS**

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jordi LE COINTE, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Sophie GERARD**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.